

2018

GUIDE D'INFORMATION – INSCRIPTION



L'équipe du camp de jour
Municipalité de Val-des-Monts

LE CAMP DE JOUR

Pour un été stimulant et enrichissant!

Description

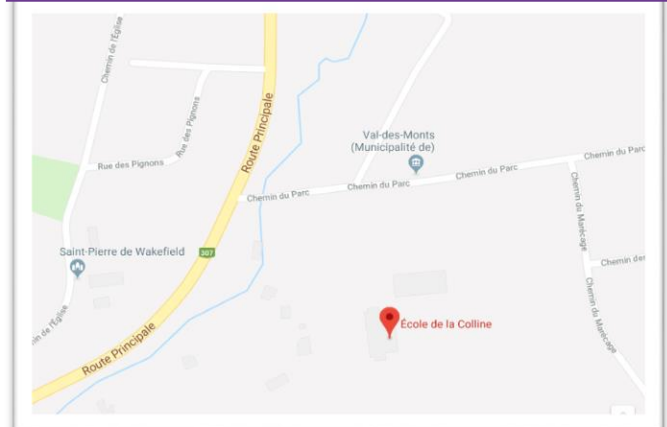
Au programme, une foule d'activités variées comme des jeux coopératifs, des activités sportives ou culturelles, des sorties hebdomadaires à la plage, des activités spéciales adaptées à l'âge de votre enfant, le tout suivant des thématiques captivantes.

Les objectifs du programme sont :

1. De créer des moments de plaisir, d'amitié et de complicité.
2. Que votre enfant soit un acteur déterminant de la réussite du camp, et ainsi favoriser son épanouissement.
3. Que l'imaginaire soit au rendez-vous quotidiennement.
4. D'intégrer les saines habitudes de vie et de promouvoir le respect et l'entraide, à travers les activités.

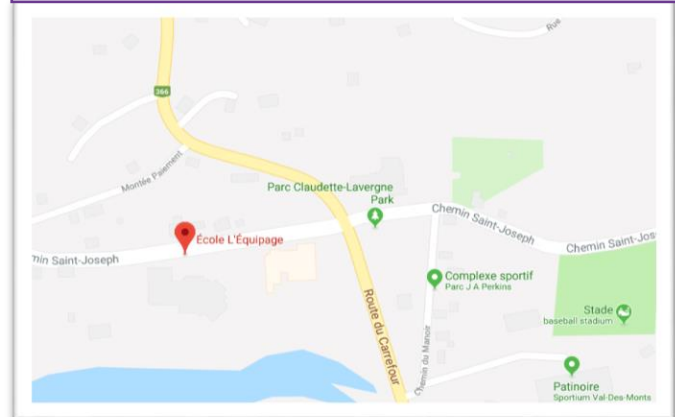
École de la Colline

20, chemin du Parc,
Val-des-Monts (Québec) J8N 4J8



École de l'Équipage

20, chemin de l'École,
Val-des-Monts (Québec) J8N 7E7



LES SITES D'ACCUEIL

Le camp de jour se déroule dans deux secteurs de la Municipalité, dans les écoles primaires soit à l'école de la Colline (secteur nord) et à l'école de l'Équipage (secteur sud). Les groupes bénéficient des différentes installations de leur secteur soit les terrains sportifs, les centres communautaires, la plage et les différentes aires de jeux.

Tarif par enfant	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 5	SEM 6	SEM 7
	3 - 6 juillet	9 - 13 juillet	16 - 20 juillet	23 - 27 juillet	30 juillet - 3 août	6 - 10 août	13 - 17 août
65 \$* par semaine	5 – 12 ans (distribué dans différent groupe d'âge)						

* Tarif par enfant, **incluant** les sorties, lorsqu'applicable.

Une majoration de 20 % du tarif régulier est applicable pour les non-résidents de la Municipalité de Val-des-Monts.

Frais pour le service de garde en sus.

SERVICE DE GARDE

Le tarif du service de garde comprend les deux périodes d'utilisation (matin et soir). Les frais du service de garde sont fixes et non décomposables, et ce, peu importe l'utilisation, et ils sont payables à l'avance. Une seule utilisation du service de garde entraînera le tarif hebdomadaire.

*TARIF :
40 \$ par semaine*

Veillez noter que les enfants doivent arriver au moins 15 minutes avant le début des activités du camp, soit à 8 h 45, et qu'ils pourront quitter 15 minutes après la fin de celles-ci, soit à compter de 16 h 15, et ce, sans frais supplémentaires.

Veillez noter qu'après 17 h 30, une pénalité de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard, par enfant, sera applicable. Donc, pour un retard de 10 minutes, les frais supplémentaires seront de 10 \$ pour un enfant et de 20 \$ pour deux enfants, etc.

HORAIRE

Camp : 9 h à 16 h

Service de garde AM : 6 h 30 à 9 h

Service de garde PM : 16 h à 17 h 30

RATIO D'ENCADREMENT

Catégories d'âges	Ratio
5 - 6 ans	1 animateur pour 10 enfants
7 - 8 ans	1 animateur pour 12 enfants
9 - 12 ans	1 animateur pour 14 enfants

*Tous les groupes sont mixtes.

CHANDAIL

Afin d'identifier rapidement votre enfant lors des sorties et déplacement un chandail officiel du camp de jour vous sera offert gratuitement. En plus d'être un souvenir exceptionnel, votre enfant affichera fièrement les couleurs du camp!

ENFANTS AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

Votre enfant peut bénéficier d'un accompagnateur afin de faciliter sa participation aux activités du camp de jour. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire sur notre site Internet. Veuillez noter que les inscriptions pour le programme d'accompagnement se terminent le 4 mai 2018.

AIDE AUX FAMILLES À FAIBLES REVENUS

Il est possible pour les familles à faible revenu, dont un ou plusieurs enfants sont inscrits au camp, de bénéficier du programme d'aide financière. Contactez-nous afin de connaître les conditions d'admissibilité.

MODALITÉS IMPORTANTES

COMMENT S'INSCRIRE

1. Par Internet au **www.val-des-monts.net**.
2. Par téléphone durant les heures d'ouverture des bureaux, au 819 457-9400, poste 2216 ou 2211.
3. En personne durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

DATES

D'INSCRIPTION :

Pour les résidents :
26 mars au 18 mai 2018

Pour les non-résidents :
20 avril au 18 mai 2018

Maximum d'inscription par secteur

Secteur Sud (Perkins)	160
Secteur Nord (Saint-Pierre)	60

Veillez prendre note qu'aucune inscription ne sera acceptée après que le maximum soit atteint ou après la date limite, et ce, sans aucune exception ni dérogation.

MODALITÉ DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont : comptant, carte de débit, chèque visé, mandat poste ou bancaire et carte de crédit (Visa ou MasterCard).

Options de paiement :

- 1 versement : La totalité des frais d'inscription sera facturée lors de l'inscription de l'enfant
- 2 versements : Le premier versement, soit l'équivalent de **50 % de la totalité des frais**, doit être effectué lors de l'inscription. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le **15 juin 2018**.

Aucune exception ne sera acceptée. Si la totalité des frais, incluant les frais du service de garde, n'est pas acquittée le 15 juin 2018, l'inscription sera automatiquement annulée.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un rapport médical ou en cas de déménagement (preuve à l'appui). Dans ces deux cas, veuillez communiquer avec nous, par téléphone, au 819 457-9400, poste 2216 ou 2211, ou par courriel à l'adresse campdejour@val-des-monts.net.

AUTORISATION POUR PRISE DE PHOTO

Les photos prises lors des activités du camp pourraient servir à des fins promotionnelles. À cet effet, nous demanderons l'autorisation du parent lors de l'inscription de l'enfant. Notez qu'aucune photo ne sera prise sans le consentement du parent.

RELEVÉ-24 (POUR FRAIS DE GARDE)

Un relevé 24 vous sera émis pour vos impôts. Ce dernier inclut les frais d'inscription et de service de garde. Il est important de nous transmettre le numéro d'assurance social du parent pour l'émission de ce relevé avant la fin du camp de jour, sans quoi nous ne pourrions pas émettre votre relevé.

POUR LA SANTÉ DE VOS ENFANTS

1. Veuillez noter qu'il nous est impossible d'administrer tout médicament à un enfant (incluant Aspirine, Tempra, sirop, Épipen ou autre) sans l'autorisation écrite du parent. Celle-ci s'effectuera lors de l'inscription.
2. En cas de blessure ou de malaise mineur, nos animateurs certifiés administreront les premiers soins et prendront les dispositions nécessaires afin de vous en informer rapidement, au besoin. Un rapport d'accident, que vous devrez signer, sera complété chaque fois qu'une blessure surviendra. Une autorisation sera également requise afin de pouvoir transporter un enfant (en ambulance ou autre) et le faire admettre dans un établissement de santé. Le parent demeure évidemment la personne qui prendra les décisions médicales pour l'enfant. En cas d'incapacité à rejoindre le parent, le médecin et les autorités du camp à prendront les décisions nécessaires en fonction de l'état de l'enfant.
3. Pour la santé de votre enfant et de tous les autres enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse.
4. Toute médication devant être prise oralement devra être gardée dans la boîte à dîner de l'enfant. Les animateurs s'assureront de la prise de la médication, mais pas de son transport, et ce, afin d'éviter la perte de la médication durant la journée. N'oubliez pas de nous remettre le formulaire d'autorisation pour l'administration d'un médicament et la fiche de traitement avant de commencer la médication au camp de jour.

L'équipe du camp de jour est prête à vous
accueillir pour un été des plus
MÉMORABLES!

Pour nous joindre

À l'hôtel de ville

Adresse :

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Téléphone :

819 457-9400, poste 2216
(Coordination)

819 457-9400, poste 2211
(Pascale Lajeunesse)

Télécopieur :

819 457-4141

Courriel :

campdejour@val-des-monts.net

pascalelajeunesse@val-des-monts.net

Cellulaire :

À venir dans le journal du camp